

Lot numéro cent quatre-vingt-seize (196)

Au rez-de-chaussée, un cellier.

Et les trois /dix millièmes (3 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro cent quatre-vingt-dix-sept (197)

Au rez-de-chaussée, un cellier.

Et les trois /dix millièmes (3 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro deux cent soixante-sept (267)

Un garage au sous sol du bâtiment C.

Et les sept /dix millièmes (7 /10000 èmes) des parties communes générales.

Lot numéro trois cent trente-cinq (335)

Un parking aérien.

Et les trois /dix millièmes (3 /10000 èmes) des parties communes générales.

IDENTIFICATION DES MEUBLES

Divers meubles détaillés à l'acte.

PROPRIETE JOUISSANCE

L'**ACQUEREUR** est propriétaire du **BIEN** à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le **BIEN** est entièrement libre de location ou occupation.

PRIX

La vente a été conclue moyennant le prix de **DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE EUROS (223.000,00 EUR)**.

Ce prix s'applique :

- Aux **Biens mobiliers** à concurrence de : DEUX MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (2.350,00 EUR),

- Aux **BIENS immobiliers** à concurrence de : DEUX CENT VINGT MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (220.650,00 EUR),

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A SAINT PALAIS (Pyrénées-Atlantiques)

LE 27/03/2018

R. AVELLA et C. CAZAUX
Notaires
64120 SAINT PALAIS